

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 18/05/2015

Date de la convocation:
12/05/2015

Date d'affichage:
13/05/2015

L' an 2015 et le 18 Mai à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:

Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 32

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : MM : JULLY Jean-Marie, OTT Alexis, SUSS Charles

Secrétaire de séance :
Mme DUTEY Sylvie.

Réf : 096.2015

Vote : A la majorité

Pour : 26

Contre : 1

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

096.2015 : Mutualisation : accompagnement du centre de gestion de la fonction publique territoriale sur le volet ressources humaines.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant les obligations découlant notamment de loi n° 2010-1653 du 16.10.2010 de réforme des collectivités territoriales, de la loi n° 2014-58 du 27.01.2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, ainsi que de la loi NOTRe en cours de discussion,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre, décide :

Envoyé en préfecture le 09/06/2015
Recu en préfecture le 09/06/2015
Affiché le 
ID : 067-200013050-20150518-D_CC_096_2015-DE

- D'engager les réflexions en vue de la réalisation d'un schéma de mutualisation sur le territoire Sauer-Pechelbronn, visant des enjeux de qualité de service public et d'optimisation des finances publiques,
- D'autoriser le président à mener les audits, enquêtes et études préalables permettant d'alimenter les réflexions en vue de la rédaction d'un projet de schéma de mutualisation décrivant les modalités de mise en commun de moyens sur le territoire,
- D'autoriser à ce titre le président à accéder et prendre en compte les données des collectivités du territoire afin de procéder à des consolidations et à établir un panorama global du territoire dans les domaines financiers, techniques et humains.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 04/06/2015

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

